

# Programme d'alimentation saine pour les élèves de Toronto

## Demande de subvention municipale et provinciale (2021-2022)

**Date limite :** La date limite pour présenter une demande pour septembre 2021 est le **vendredi 12 février 2021** à 16 h.

**Présentation des demandes :** Veuillez envoyer les demandes dans le formulaire au format PDF par courriel à l'adresse suivante uniquement [snp@toronto.ca](mailto:snp@toronto.ca). Les demandes envoyées par télécopieur ou par la poste ne seront pas acceptées.

Le fait de ne pas présenter la demande avant la date limite pourrait entraîner des retards ou des interruptions dans le financement du programme d'alimentation saine pour les élèves 2021-2022.

---

### Admissibilité au financement :

- La priorité de financement est accordée aux programmes d'alimentation saine pour les élèves ayant reçu une subvention municipale et/ou provinciale au cours des trois dernières années et qui continuent de respecter les critères d'admissibilité.
- Des subventions municipales pour les écoles indépendantes qui n'ont pas encore reçu de financement sont peut-être disponibles (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la page (disponible en français) [www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/)).
- Toutes les subventions pour les programmes d'alimentation saine pour les élèves sont :
  - Assujetties au respect des critères de financement (vous trouverez de plus amples renseignements sur la page (disponible en français) [www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/));
  - Établies en fonction de l'examen et des recommandations de Nutrition des élèves de l'Ontario - Toronto, le partenaire qui assure la supervision et apporte un soutien aux programmes d'alimentation saine pour les élèves de Toronto; et
  - Déterminées par le montant du financement fourni par la ville de Toronto et la province de l'Ontario.

### Les programmes qui ne sont pas admissibles sont :

- Les programmes de dîner, de collation de l'après-midi et de souper qui n'ont pas reçu de financement au cours des trois dernières années
- Les programmes qui ne sont pas exploités physiquement dans la Ville de Toronto
- Les programmes d'été
- Les camps
- Les programmes scolaires avant et après l'école
- Les programmes préscolaires

**Veuillez remplir la demande en vous basant sur l'hypothèse d'un retour aux opérations régulières pour l'année scolaire 2021-2022 plutôt que sur un environnement conditionné par les mesures pour la COVID-19.**

Veuillez remplir et présenter un formulaire de menu pour chaque programme pour lequel vous présentez une demande. Des formulaires supplémentaires pour les menus peuvent être téléchargés à partir du site Web [www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/) (disponible en français)

Le formulaire de la demande est disponible en format PDF remplissable. Avant de le remplir, veuillez le télécharger et **l'enregistrer** sur votre ordinateur. Si la demande n'est pas d'abord enregistrée sur votre ordinateur, les renseignements saisis ne seront pas enregistrés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les programmes d'alimentation saine pour les élèves et les demandes de financement, veuillez consulter le site Web à l'adresse suivante : [www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/) (disponible en français)

# Programme d'alimentation saine pour les élèves de Toronto

## Demande de subvention municipale et provinciale (2021-2022)

### Section 1. Responsabilités et autorisation de l'autorité du site

---

1. Lire et vous efforcer de respecter les critères de financement du Programme d'alimentation saine pour les élèves ([www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/) (disponible en français)).
2. Servir des aliments sains qui respectent [les lignes directrices nutritionnelles pour le programme de bonne nutrition des élèves](#).
3. Quand le programme est exécuté sur le site, avoir au moins une personne sur place qui a terminé la formation sur la nutrition et la salubrité des aliments du Programme d'alimentation saine pour les élèves au cours des deux dernières années. Encourager tous les coordinateurs bénévoles du programme d'alimentation saine pour les élèves et les autres bénévoles à suivre cette [formation](#) gratuite offerte par le Bureau de la Santé publique de Toronto.
4. Respecter le [règlement de l'Ontario 493/17 sur les dépôts d'aliments](#).
5. Offrir un programme non stigmatisant et ouvert à tous les élèves, sans tenir compte de leur capacité à y contribuer financièrement
6. Garder confidentielles les contributions financières des participants.
7. Bien accueillir les visites ou communications suivantes au programme : Les inspecteurs de la Santé publique; les diététistes de la Santé publique; les représentants de l'Angel Foundation for Learning ou de la Toronto Foundation for Student Success; et les représentants des conseils scolaires (pour les programmes situés dans les écoles publiques).
8. Servir des aliments qui reflètent les différentes confessions et cultures des élèves de votre communauté scolaire.
9. Encourager les membres du comité local du programme à se réunir au moins deux fois par an pour discuter du programme d'alimentation saine pour les élèves.
10. Présenter des rapports financiers et d'activités tous les mois à l'Angel Foundation for Learning ou à la Toronto Foundation for Student Success (tel que notifié).
11. Contracter une assurance de responsabilité civile pour votre programme (s'il est exécuté sur un site autre que l'école ou que sur un lieu de culte).
12. Confirmer que les informations fournies dans la présente demande sont véridiques et exactes, à la date de présentation.
13. Accepter de partager les renseignements de la demande avec les représentants de Nutrition des élèves de l'Ontario -Toronto, y compris des conseils scolaires, de l'Angel Foundation for Learning et/ ou de la Toronto Foundation for Student Access, du Bureau de la Santé publique, et/ou des partenaires communautaires.

**L'autorité du site est la personne responsable de l'école (p.ex., directeur d'école) ou du site (p.ex., le directeur exécutif) détenant le pouvoir de signature légal. Elle est chargée d'administrer les fonds de la subvention du Programme d'alimentation saine pour les élèves.**

Remplir les pages 2 à 6

Conserver une copie de cette demande dans les dossiers du programme.

Nom de l'autorité du site \_\_\_\_\_ Titre du poste (p. ex., directeur d'école) \_\_\_\_\_

Signature de l'autorité du site \_\_\_\_\_ Date \_\_\_\_\_

Adresse courriel de l'autorité du site \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

## Section 2. Renseignements sur le demandeur

---

### 2.1 École/ Agence communautaire

Nom de l'école/ agence communautaire \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

### 2.2 Type de demandeur (une seule réponse)

TDSB  TCDSB  CSCMA  CSV  École indépendante  Agence communautaire

### 2.3 À remplir si l'emplacement du programme d'alimentation saine pour les élèves est situé à une autre adresse que celle de la section 2.1

Nom de l'école/ agence communautaire \_\_\_\_\_ N° de téléphone \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

## Section 3. Renseignements sur le programme

---

### 3.1. Coordonnateur du programme

Nom du coordonnateur du programme \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_

### 3.2. Responsabilité comptable et financière

Les programme d'alimentation saine pour les élèves doivent avoir un **compte bancaire distinct** avec au moins trois signatures autorisées aux fins de responsabilités comptables et de vérification. **L'un de ces signataires doit être l'autorité du site.** Si vous avez plusieurs programmes, il est inutile d'avoir un compte bancaire pour chacun d'entre eux.

**Signataire autorisé 1 :** Nom \_\_\_\_\_

**Signataire autorisé 2 :** Nom \_\_\_\_\_

**Signataire autorisé 3 :** Nom \_\_\_\_\_

### 3.3. Qui préparera vos rapports financiers mensuels ?

Nom \_\_\_\_\_

Adresse courriel \_\_\_\_\_ Téléphone \_\_\_\_\_ poste \_\_\_\_\_

### 3.4. Comité local du programme

Le comité local du programme prend des décisions concernant votre programme. Sa composition est représentative de celle de votre école et/ou de votre communauté. Dans certains cas, le conseil scolaire joue le rôle du comité local du programme. Afin de satisfaire aux critères de financement, les membres du comité local du programme doivent se réunir au moins deux fois par an pour discuter du programme d'alimentation saine pour les élèves.

### Avez-vous un comité local du programme sur votre site ?

Oui  Non  Je ne sais pas

### 3.5. Prématernelle à la classe de 8ème année : Coût estimé des aliments pour les participants

Remplissez le tableau en vous basant sur l'hypothèse d'un retour aux opérations régulières pour l'année scolaire de 2021-2022, plutôt que sur un environnement conditionné par les mesures de la COVID-19.

Prévision du nombre d'élèves inscrits pour l'année 2021-2022 : \_\_\_\_\_

Type de programme	Déjeuner	Repas du matin	Collation du matin	Collation de l'après-midi <sup>1</sup>	Dîner/souper <sup>1</sup>
Nombre minimum de groupes alimentaires	3 groupes alimentaires	3 groupes alimentaires	2 groupes alimentaires	2 groupes alimentaires	3 groupes alimentaires
Heure du service	<b>Avant</b> le début de la journée d'école	Le matin <b>après</b> le début de la journée d'école	Le matin <b>après</b> le début de la journée d'école	Dans l'après-midi	Dans l'après-midi ou le soir
Nombre de jours de fonctionnement par semaine <sup>2</sup>					
Date de début prévue (MM/JJ/AAAA)					
A. Nombre de participants					
B. Coût estimé des aliments par participants					
C. Nombre de jours de fonctionnement par an <sup>3</sup>					
D. <b>Total (A x B x C)</b> Coût estimé des aliments pour les participants					

### 3.6. Classes de la 9ème à la 12ème année : Coût estimé des aliments pour les participants

Remplissez le tableau en vous basant sur l'hypothèse d'un retour aux opérations régulières pour l'année scolaire de 2021-2022, plutôt que sur un environnement conditionné par les mesures de la COVID-19.

Prévision du nombre d'élèves inscrits pour l'année 2021-2022 : \_\_\_\_\_

Type de programme	Déjeuner	Repas du matin	Collation du matin	Collation de l'après-midi <sup>1</sup>	Dîner/souper <sup>1</sup>
Nombre minimum de groupes alimentaires	3 groupes alimentaires	3 groupes alimentaires	2 groupes alimentaires	2 groupes alimentaires	3 groupes alimentaires
Heure du service	<b>Avant</b> le début de la journée d'école	Le matin <b>après</b> le début de la journée d'école	Le matin <b>après</b> le début de la journée d'école	Dans l'après-midi	Dans l'après-midi ou le soir
Nombre de jours de fonctionnement par semaine <sup>2</sup>					
Date de début prévue (MM/JJ/AAAA)					
E. Nombre de participants					
F. Coût estimé des aliments par participants					
G. Nombre de jours de fonctionnement par an <sup>3</sup>					
H. <b>Total (E x F x G)</b> Coût estimé des aliments pour les participants					

<sup>1</sup> Les demandes pour les déjeuners, les collations de l'après-midi et les soupers qui n'ont pas reçu de financement au cours des 3 dernières années ne sont PAS ACCEPTÉES.

<sup>2</sup> Les programmes de déjeuner et de repas du matin qui font l'objet d'un financement provincial bonifié sont encouragés à fonctionner 5 jours par semaine. Les autres programmes doivent fonctionner au minimum 2 jours par semaine.

<sup>3</sup>Exemple de calcul du nombre de jours de fonctionnement : 5 jours par semaine (188); 4 jours par semaine (160); 3 jours par semaine (120); 2 jours par semaine (80).

## Section 4. Maintien de votre programme

4.1 Revenus estimés du ou des programmes par année <sup>1</sup>		4.2 Coûts estimés du ou des programmes par année <sup>2</sup>	
Subventions gouvernementales pour le Programme d'alimentation saine pour les élèves		Aliments (ajouter les estimations des lignes 3.5 D et/ou 3.6 H, p. 4)	
Contributions des parents/élèves		Fournitures (p.ex., cuillères, filets à cheveux, liquide à vaisselle, articles jetables)	
Collectes de fonds, campagnes, évènements (c.-à-d. de la communauté)		Équipement (p. ex., ustensiles de service des aliments, appareils et équipements électroménagers)	
Financements d'entreprise		Allocations/Rétributions (p. ex., pour les bénévoles)	
Autres revenus/ subventions		Autres dépenses (p. ex., frais bancaires)	
<b>Total des revenus estimés pour le ou les programmes</b>		<b>Total des coûts estimés pour le ou les programmes</b>	

### <sup>1</sup> Revenus estimés pour le ou les programmes par année :

- **Les subventions municipales et provinciales** ne doivent pas être utilisées pour l'achat d'équipements ou le paiement d'allocations ou de rétributions (p. ex., ustensiles de service des aliments, appareils et équipements électroménagers)
- Les fonds **municipaux** ne doivent être utilisés que pour l'achat d'aliments nutritifs.
- Les fonds **provinciaux** ne doivent être utilisés que pour l'achat d'aliments nutritifs et d'articles consommables (p. ex., serviettes, gobelets de papier, savon, etc.)
- Les **subventions** de la Ville de Toronto et de la Province de l'Ontario passent par la Toronto Foundation for Student Access ou par l'Angel Foundation for Learning. Elles ne peuvent couvrir qu'une petite partie des coûts du programme.
- **Dons et collectes de fonds** : Il faudra d'autres sources de financements pour maintenir votre programme. Les contributions doivent absolument venir de votre communauté locale, des contributions des élèves et des parents et des collectes de fonds locales. Ces fonds seront la source principale de vos revenus et sont nécessaires pour le bon fonctionnement du programme.

### <sup>2</sup> Coûts estimés du ou des programmes par année :

- Il s'agit d'estimations seulement. Les programmes ne sont pas obligés de dépenser exactement ces montants et d'appliquer ces estimations comme une règle de gestion.
- Il est recommandé que les dépenses autres que les aliments ne dépassent pas 30 % des coûts totaux du programme.
- Si vous opérez plusieurs programmes d'alimentation saine pour les élèves, les dépenses (autres que pour des aliments) peuvent être réparties entre eux.
- Les allocations ou rétributions, s'il y a lieu, sont déterminées par le comité local du programme du site.

## Section 5. Nutrition

Personne-ressource pour le menu \_\_\_\_\_ Adresse courriel \_\_\_\_\_

Nom de l'école/ de l'agence communautaire \_\_\_\_\_ N° de téléphone \_\_\_\_\_

Remplir un menu d'une semaine **pour chaque** programme d'alimentation saine pour les élèves pour lequel vous présentez une demande (par ex., si vous faites une demande pour deux programmes, tels que la collation du matin et le dîner, veuillez présenter deux menus séparés avec vos demandes). Des modèles de menu supplémentaires peuvent être téléchargés à partir de [www.toronto.ca/student-nutrition-program/](http://www.toronto.ca/student-nutrition-program/) (version en français disponible)

- Les menus du programme doivent respecter [Les lignes directrices nutritionnelles pour le programme de bonne nutrition des élèves](#).

**Type de programme (Sélectionner un programme) :**     Déjeuner     Repas du matin     Collation du matin     Collation de l'après-midi  
 Dîner/Souper

Les demandes pour le déjeuner, les collations de l'après-midi ou le souper qui n'ont pas reçu de subvention au cours des 3 dernières années ne sont PAS ACCEPTÉES.

**Formation sur la nutrition et la salubrité des aliments :** Est-ce qu'au moins 1 personne présente sur le site lors de l'exécution du programme a assisté à cette [formation](#) gratuite au cours des 2 dernières années ?     Oui     Non

### Repas (déjeuner, repas du matin, dîner/souper)

#### Au moins 3 portions :

- 1 portion du groupe des **fruits et légumes** et 1 portion du groupe du **lait et substituts** et
- 1 portion du groupe des **produits céréaliers** et/ou de la **viande et substituts**

### Collation

#### Au moins 2 portions :

- 1 portion du groupe des **fruits et légumes** et
- 1 portion du groupe du **lait et substituts** et/ou des **produits céréaliers** et/ou de la **viande et substituts**

### Menu du programme :

Lundi		Mardi		Mercredi		Jeudi		Vendredi	
Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion	Aliment	Taille de la portion